



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

optique

Question écrite n° 83929

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les abus de facturation d'anesthésie générale à l'occasion d'opérations de la cataracte. Alors qu'en Belgique par exemple, les anesthésies générales ne sont plus remboursées, sauf exception, à l'occasion des opérations de la cataracte, c'est toujours le cas en France ce qui donne lieu à des abus. En principe, les opérations de la cataracte se font sous anesthésie topique pourtant des cliniques et hôpitaux facturent une anesthésie générale justifiée par l'administration d'une dose homéopathique d'hypnotique et/ou sédatif de type « Hypnovel ». Il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement pour lutter contre cette pratique qui coûte cher aux contribuables.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83929

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4841

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)